

AR Prefecture

006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

Publié le 08/03/2022



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

I.	Le contexte général	3
II.	L'environnement économique	4
A.	Contexte international	4
B.	Contexte national	4
III.	La situation financière de la commune	5
A.	Evolution de la dette	5
B.	Evolution des charges d'intérêts depuis 2009	5
C.	Evolution du remboursement du capital depuis 2009.....	6
D.	Evolution générale de l'annuité	6
E.	Evolution générale de la dette depuis 2010	7
F.	Profil d'extinction de la dette	7
IV.	Budget principal : section de fonctionnement.....	8
A.	Recettes de fonctionnement	8
1.	Répartition des recettes	8
2.	Fiscalité.....	9
3.	Tarifcation.....	10
B.	Dépenses de fonctionnement	10
1.	Evolution générale des dépenses de fonctionnement.....	10
2.	Répartition des charges de fonctionnement.....	11
3.	Maîtrise des dépenses du personnel	11
4.	Concours financiers	12
5.	Capacité d'autofinancement	13
V.	Budget principal : section d'investissement	13
A.	Dépenses d'investissement	13
1.	Principaux projets structurants réalisés.....	14
B.	Recettes d'investissement.....	15
1.	Subventions d'investissement.....	15
2.	Opérations foncières	15
3.	Autres recettes d'investissement.....	15
VI.	Relations financières entre la commune et la CAPG	15
VII.	Budgets annexes.....	16
A.	Budget Annexe CCAS.....	16
1.	Dépenses du CCAS.....	16

AR Prefecture

006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

Publié le 28/03/2022

Recettes du CCAS.....	17
B. Budget Annexe Caisse des Ecoles.....	17
1. Dépenses de la Caisse des Ecoles.....	18
2. Recettes de la Caisse des Ecoles.....	19
C. Budget Annexe Cimetière.....	19
VIII. Les orientations pour 2021	19
A. En matière de fonctionnement	19
B. En matière d'investissement	20

I. Le contexte général

La loi « Administration Territoriale de la République » dite loi ATR du 6 février 1992 impose aux communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales précise notamment :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées au budget primitif voire au-delà pour les programmes plus importants. La présentation de ce rapport doit également permettre d'informer les membres du comité de l'évolution financière du budget de la commune.

Son objectif est enfin de préparer le vote du budget primitif 2022 qui sera présenté au prochain conseil municipal.

La convocation adressée aux membres du Conseil Municipal le 25 février 2022, au cours de laquelle il est indiqué qu'il sera procédé au débat d'orientations budgétaires 2022, a été accompagnée du présent rapport sur les orientations budgétaires 2022.

A. Contexte international

Une amélioration des perspectives. Après une contraction estimée à 3,3 % en 2020, l'économie mondiale devrait connaître une croissance de 6 % en 2021, qui devrait se modérer à 4,4 % en 2022. La croissance mondiale devrait ralentir et être ramenée à 3,3 % à moyen terme sous l'effet de la dégradation prévue du potentiel de l'offre et de forces antérieures à la pandémie, notamment l'augmentation plus lente que prévu de la population active du fait du vieillissement démographique dans les pays avancés et dans certains pays émergents. Grâce aux mesures sans précédent prises par les pouvoirs publics, la récession provoquée par la COVID-19 devrait probablement laisser moins de séquelles que la crise financière mondiale de 2008. Ce sont cependant les pays émergents et les pays en développement à faible revenu qui ont été le plus durement touchés, et ils devraient subir des pertes plus importantes à moyen terme.

Des conséquences divergentes. Les pertes de production ont été particulièrement marquées dans les pays tributaires du tourisme et des exportations de produits de base, ainsi que dans ceux dont la marge de réaction était limitée. Beaucoup de ces pays étaient déjà dans une situation budgétaire précaire avant la crise et avaient peu de moyens de monter une riposte sanitaire de grande ampleur ou de préserver les moyens de subsistance. La reprise prévue succède à une contraction majeure qui a eu des conséquences particulièrement néfastes sur l'emploi et les revenus de certains groupes. Les jeunes, les femmes et les travailleurs relativement peu instruits, ainsi que les travailleurs de l'économie informelle, ont généralement été le plus durement touchés. La pandémie va sans doute sensiblement aggraver les inégalités de revenus. Selon des estimations, près de 95 millions de personnes supplémentaires sont passées sous le seuil d'extrême pauvreté en 2020 par rapport aux projections établies avant la pandémie. De plus, les pertes d'apprentissage ont été plus marquées dans les pays à faible revenu et les pays en développement, où les élèves ont eu plus de mal à faire face aux fermetures d'établissements, en particulier les filles et les élèves de ménages à faible revenu. Les revers qu'a subis la scolarisation ont été inégaux et pourraient creuser davantage les inégalités de revenus.

Source : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2021/03/23/world-economic-outlook-april-2021>

B. Contexte national

Au quatrième trimestre 2021, l'économie française a poursuivi sa reprise, dépassant d'environ 1 % son niveau de la fin 2019. En moyenne annuelle, le PIB français a rebondi de 7 % en 2021 (après – 8 % en 2020), avec un premier semestre affecté par les restrictions sanitaires puis une vive progression notamment en milieu d'année.

Le début d'année 2022 est marqué tout à la fois par une nouvelle vague épidémique (Omicron) et une nouvelle hausse des cours du pétrole, dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes. Au

AR Prefecture

006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

Publié le 08/03/2022

premier trimestre, l'activité économique française continuerait de progresser mais en ralentissant (+ 0,3 % prévu, après + 0,7 % au quatrième trimestre 2021), avant d'accélérer au deuxième trimestre (+ 0,6 % prévu). L'acquis de croissance à mi-année s'élèverait à + 3,2 %.

En janvier 2022, l'indice des prix à la consommation a progressé de 2,9 % sur un an, selon l'estimation provisoire. Sous l'hypothèse d'un cours du Brent à 90 \$ le baril jusqu'à notre horizon de prévision (juin 2022), l'inflation pourrait se situer au cours des prochains mois entre 3 % et 3,5 % en glissement annuel, même si les mesures de « bouclier tarifaire » contiendraient significativement sa progression.

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6049133>

III. La situation financière de la commune

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de la dette de la commune de Saint Vallier de Thieu est composé de cinq emprunts. Ces cinq emprunts sont à taux fixe. A noter également que les emprunts sont des produits non structurés.

A. Evolution de la dette

Le taux moyen des emprunts est à ce jour de 2,48 %.

B. Evolution des charges d'intérêts depuis 2009

L'augmentation des charges d'intérêts en 2012 et 2013 correspond à l'emprunt de l'Espace du Thieu. Puis, les charges d'intérêts diminuent jusqu'en 2017 pour augmenter à nouveau en 2018, suite à l'emprunt réalisé pour la construction de la maison de santé. Depuis, le montant des charges d'intérêt ne cesse de diminuer.

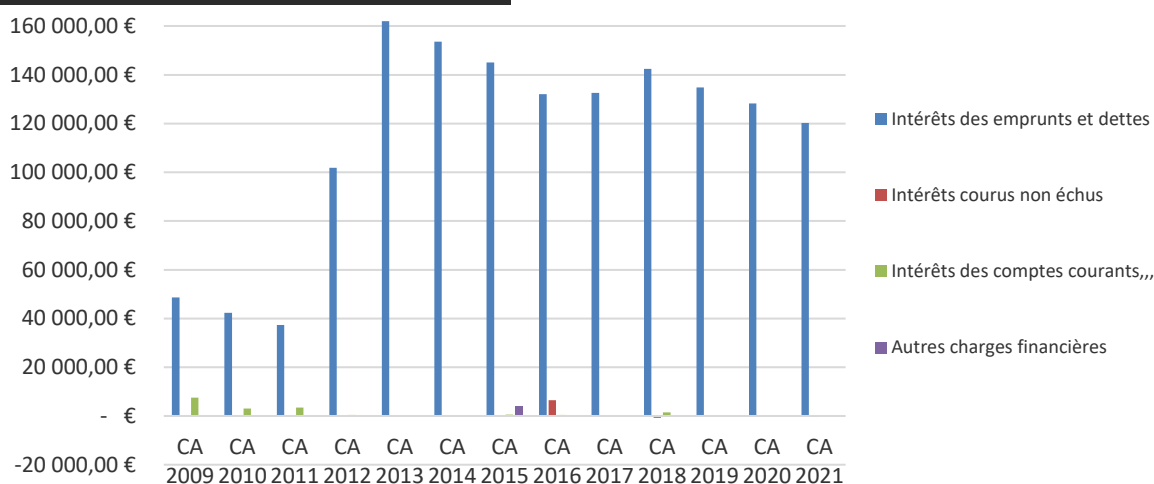
AR Prefecture

006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

Publié le 08/03/2022

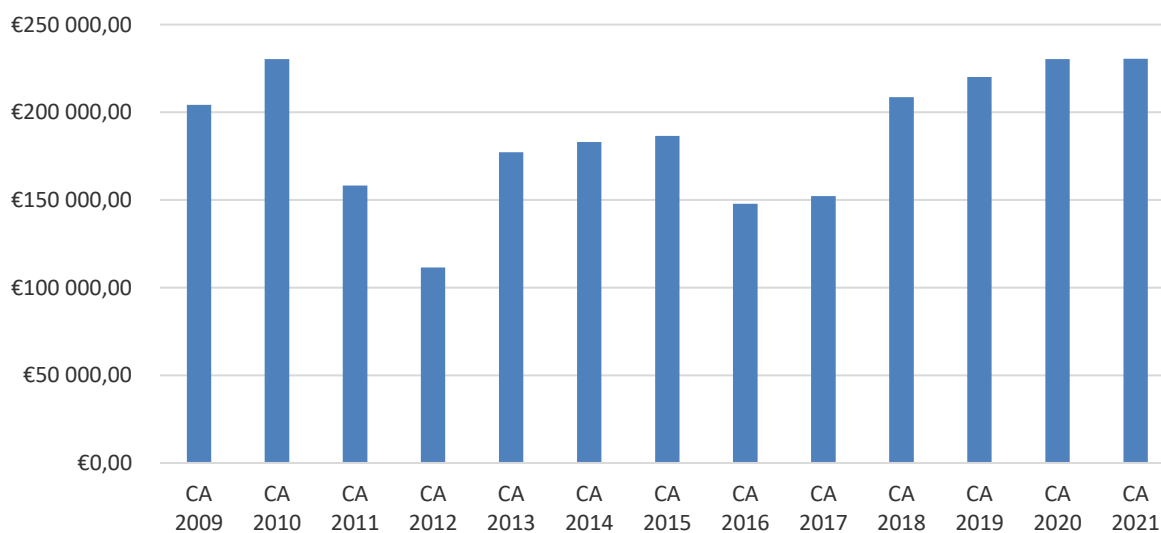
180 000,00 €



C. Evolution du remboursement du capital depuis 2009

Au 1^{er} janvier 2022, le capital restant dû est de 3 357 754,79 euros.

Depuis 2009, les variations du remboursement de capital s'expliquent également par les emprunts du pôle culturel en 2012 et de la maison de santé en 2017. L'évolution du remboursement du capital est la suivante :



D. Evolution générale de l'annuité

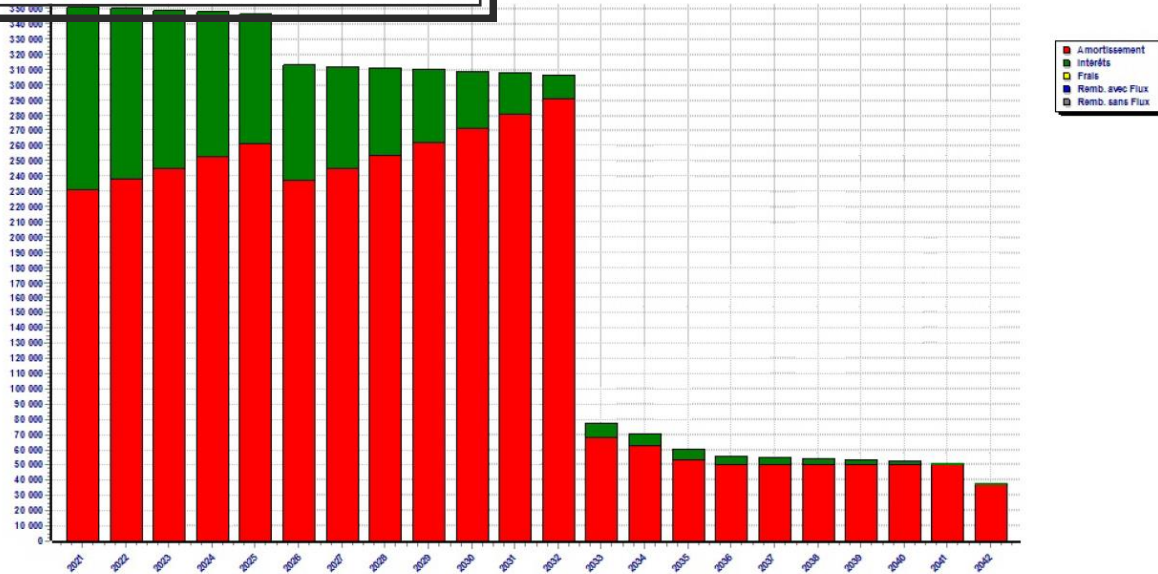
AR Prefecture

006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

Publié le 08/03/2022

Part Amortissement, Intérêts et Frais

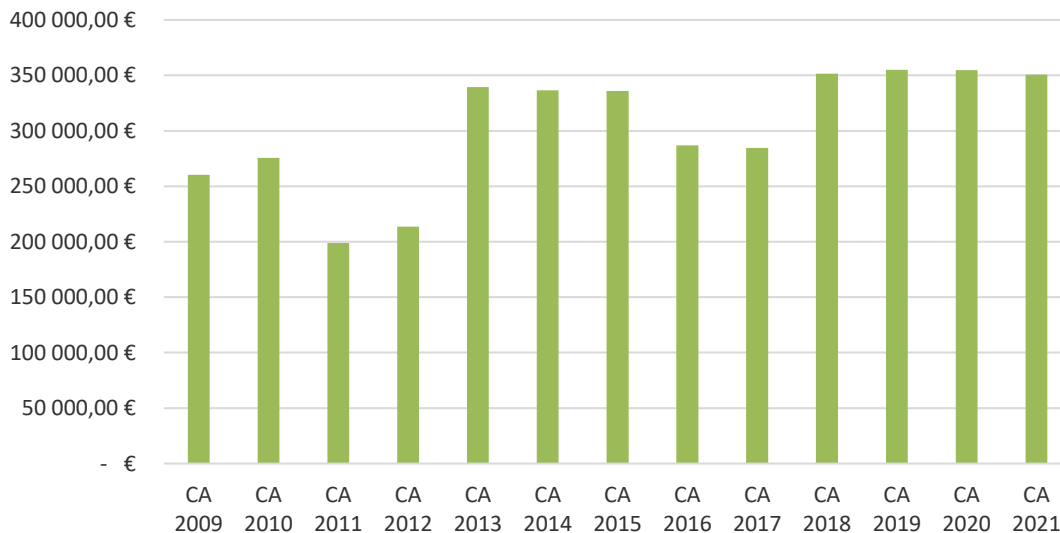


L'annuité de la dette est de 123 € par habitant contre 67 € par habitant au niveau du département, 95€ au niveau régional et 97 € au niveau national.

E. Evolution générale de la dette depuis 2010

L'encours de la dette est de 974 € par habitant, contre 751 € au niveau départemental, 850 € au niveau régional et 729 € au niveau national.

L'annuité de la dette suit les évolutions des charges d'intérêt et de capital comme suit :



F. Profil d'extinction de la dette

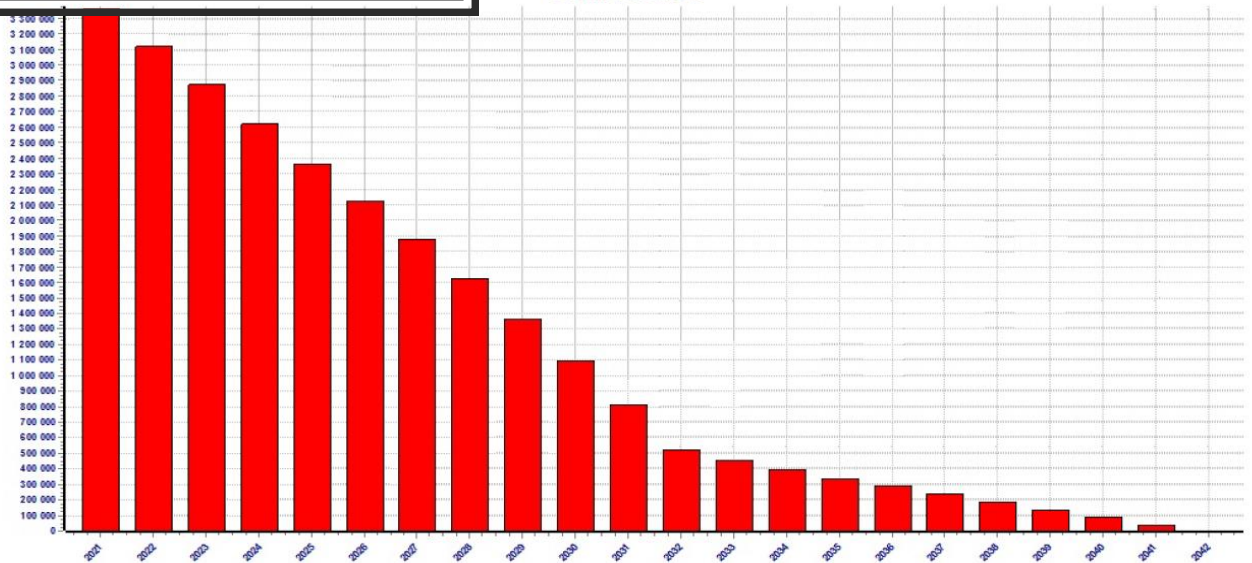
AR Prefecture

006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

Publié le 08/03/2022

Evolution de l'encours

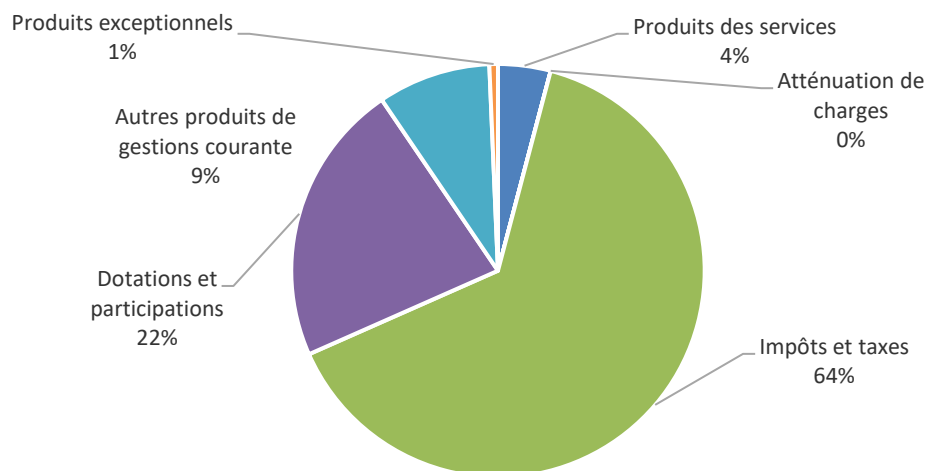


IV. Budget principal : section de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement

1. Répartition des recettes

Les recettes de fonctionnement sont à 64 % composées des impôts et taxes, les dotations et participations représentant 22 %.



Entre 2017 et 2021, les recettes de revenus des immeubles sont passées de 192 010,92 € à 309 135,59€ soit une augmentation de 117 124,67 € représentant 61 %. Cette augmentation est essentiellement due aux locations de la maison de santé.

AR Prefecture

006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

Publié le 08/03/2022

2. Fiscalité

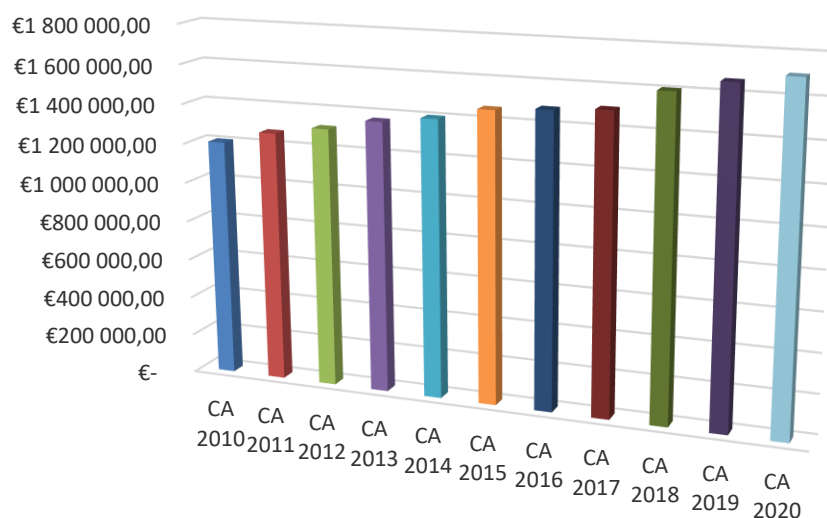
Sur une population légale de 3 697 habitants au 1^{er} janvier 2021, la commune compte 2 023 foyers fiscaux. Le revenu fiscal moyen par foyer est de 28 936 € et 56,7 % des foyers sont non imposables.

Selon les fiches financières de la direction des finances, la commune a un produit d'impôt par habitant de 622 €, ce montant étant inférieur au niveau départemental (877 €), au niveau régional (802 €) et équivalent au niveau national (626 €).

Le tableau ci-dessous montre que le taux de taxe d'habitation est proche des moyennes départementales et nationales, que le taux du foncier bâti est équivalent à la moyenne départementale mais nettement inférieur à la moyenne nationale.

	Taux 2021 Saint Vallier de Thieu	Taux 2020 Moyenne départementale	Taux 2020 Moyenne nationale	Bases communales / habitant	Bases départementales / habitant
Taxe d'habitation	14,56%	13,85 %	14.27 %	1 882 €	2 397 €
Taxe foncière (bâti)	14,31%	14.04 %	18.96 %	1 251 €	1 699 €
Taxe foncière (non bâti)	71,58%	31,24 %	48,50 %	8 €	16 €

Si les taux sont stables depuis plusieurs années, l'augmentation des recettes des contributions directes est directement liée à la revalorisation annuelle des bases fiscales, indexé sur l'indice des prix à la consommation depuis 2018. Pour 2021, l'évolution de l'indice des prix à la consommation ressort +3.4%, qui sera aussi l'augmentation des bases fiscales.



AR Prefecture

006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

Publié le 08/03/2022

3. Tarification

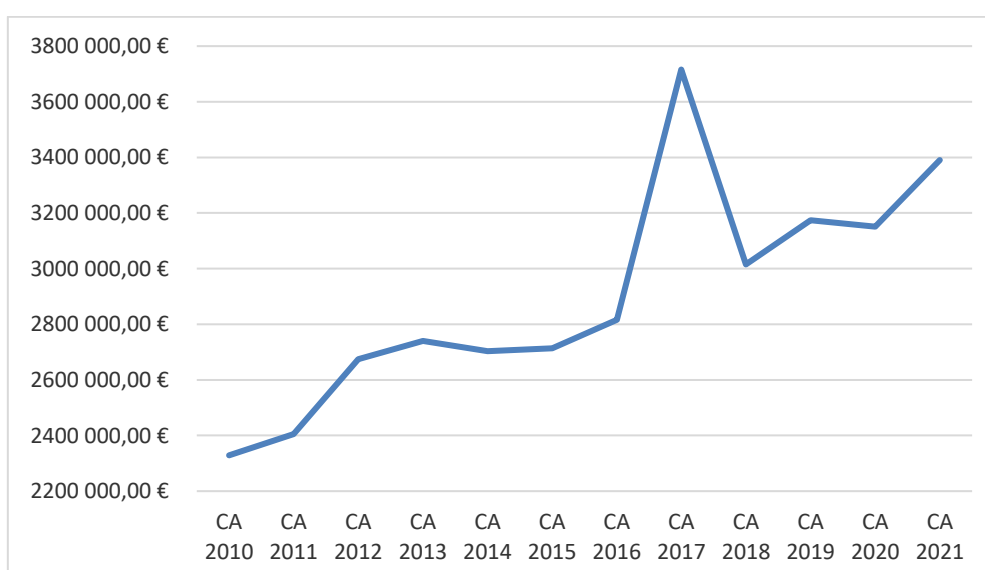
Les tarifs communaux sont répertoriés dans une nomenclature des tarifs qui fait l'objet d'une révision annuelle. Conformément à la délibération 2020.23.05.04 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, la revalorisation est actée par une décision municipale.

Le principe retenu est d'augmenter les tarifs annuels du taux d'inflation lissé sur une année complète. Ainsi, pour 2022, les tarifs communaux ont été réévalués de 2,00 % certains montants étant arrondis pour des facilités d'encaissement.

B. Dépenses de fonctionnement

1. Evolution générale des dépenses de fonctionnement

La pointe en 2017 correspond à l'acquisition du terrain de la Bergerie, l'augmentation en 2016 à la mise en service de l'Espace du Thiey puis en 2018 de la maison de Santé, considérant qu'une partie des dépenses sont couvertes par les recettes de locations des cabinets médicaux pour la maison de santé. On constate également un infléchissement des dépenses en 2020, essentiellement lié à l'impact de la crise sanitaire. En 2021, les dépenses de gestion courantes ont augmenté, essentiellement dû à l'augmentation des coûts d'électricité, des charges locatives (maison de santé) et des frais de nettoyage (externalisation de la voirie) et les charges de personnel ont augmenté de 4%.



AR Prefecture

006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

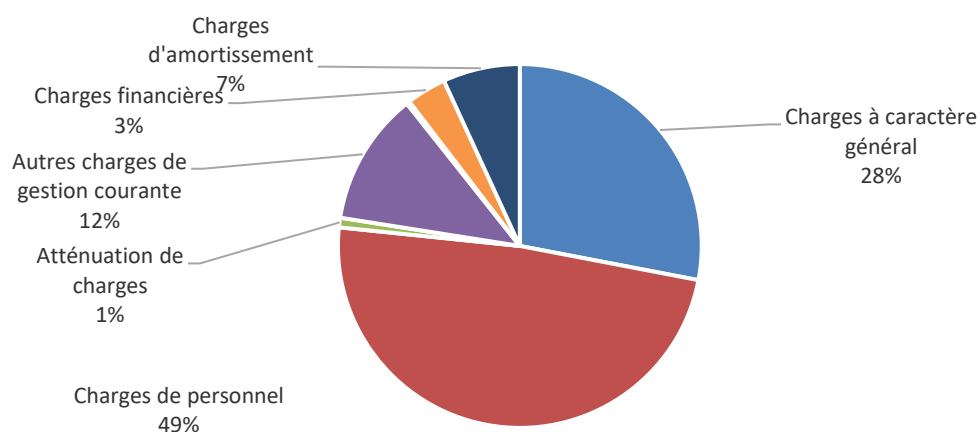
Publié le 08/03/2022

Importantes augmentation dépenses de fonctionnement à prendre en compte au BP 2022 :

- Electricité : Il faut prévoir une augmentation de 45 % du prix de l'électricité au BP 2022 à compter du 1^{er} janvier 2022, représentant une somme de l'ordre de 88 000,00 € à l'article 60612.
- Gaz, carburants : après une augmentation constante des tarifs du gaz et du carburant depuis quelques mois, il convient de prévoir une dotation plus importante en 2022.

2. Répartition des charges de fonctionnement

La répartition des charges de fonctionnement démontre que les dépenses de personnel représentent 49 % de l'ensemble des dépenses de la section, les charges à caractère général 28 %, le dernier quart étant réparti entre les autres charges de gestion courante (contributions syndicats, subventions aux associations, participations aux CCAS et CDE, indemnités élus...), les intérêts des emprunts, les amortissements et les atténuations de produits.



3. Maîtrise des dépenses du personnel

Les dépenses de personnel restent contraintes, au regard des baisses de dotations. En effet, les agents qui partent à la retraite n'ont pas tous été remplacés. Cependant il convient de majorer cette dépense des frais de nettoyage, considérant que la commune a fait le choix de recourir à une société de prestation de service pour les remplacements d'entretien des locaux ainsi que pour la voirie.

Avec tous ces efforts de gestion, en 2020, le montant des dépenses de personnel par habitant est inférieur à tous les ratios comparatifs. Il est de 424 € sur la commune contre 542 € au niveau départemental, 570 € au niveau régional et 447 € au niveau national.

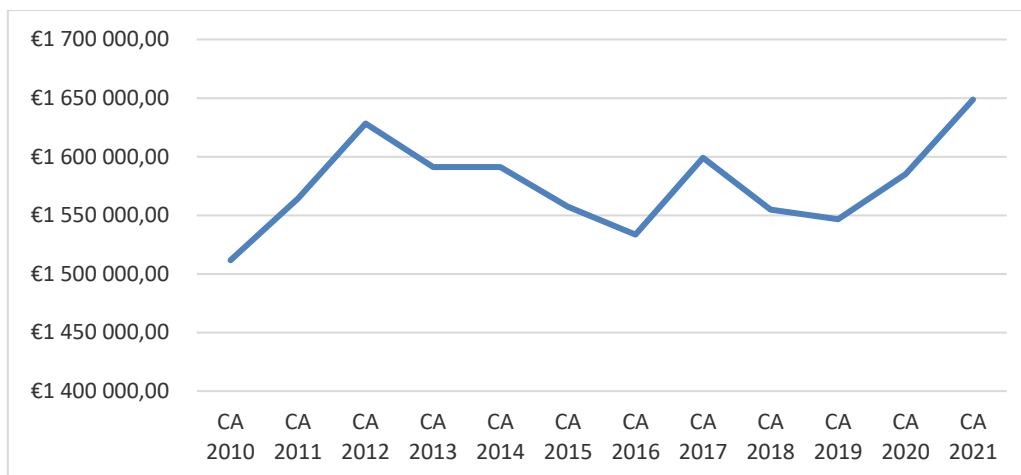
AR Prefecture

006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

Publié le 10/03/2022

L'augmentation de 4 % entre 2020 et 2021 s'explique notamment par le recrutement d'un agent pour renforcer le service administratif, ainsi que le recrutement du chef de projet dans le cadre de Petite Ville de Demain sachant qu'une prise en charge de 75 % est prévue par le dispositif.



4. Concours financiers

a) Concours financiers de l'Etat

Le bloc communal subit une baisse importante des dotations de l'Etat. Ainsi depuis 2009, la commune a perdu une somme de 1 523 135 € de dotation cumulée.

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
DGF	532 293,00 €	492 503,00 €	499 579,00 €	504 823,00 €	511 357,00 €	489 570,00 €
DSR	165 648,00 €	172 608,00 €	181 742,00 €	159 616,00 €	178 531,00 €	185 504,00 €
DNP	104 107,00 €	67 147,00 €	70 740,00 €	63 666,00 €	59 087,00 €	55 969,00 €
Total	802 048,00 €	732 258,00 €	752 061,00 €	728 105,00 €	748 975,00 €	731 043,00 €

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
DGF	441 016,00 €	376 742,00 €	345 477,00 €	344 387,00 €	342 580,00 €	340 643,00 €	335 608,00 €
DSR	196 187,00 €	207 028,00 €	218 067,00 €	226 626,00 €	235 982,00 €	251 698,00 €	261 403,00 €
DNP	29 525,00 €	26 573,00 €	23 916,00 €	22 046,00 €	21 668,00 €	21 708,00 €	20 342,00 €
Total	666 728,00 €	610 343,00 €	587 460,00 €	593 059,00 €	600 230,00 €	614 049,00 €	617 353,00 €

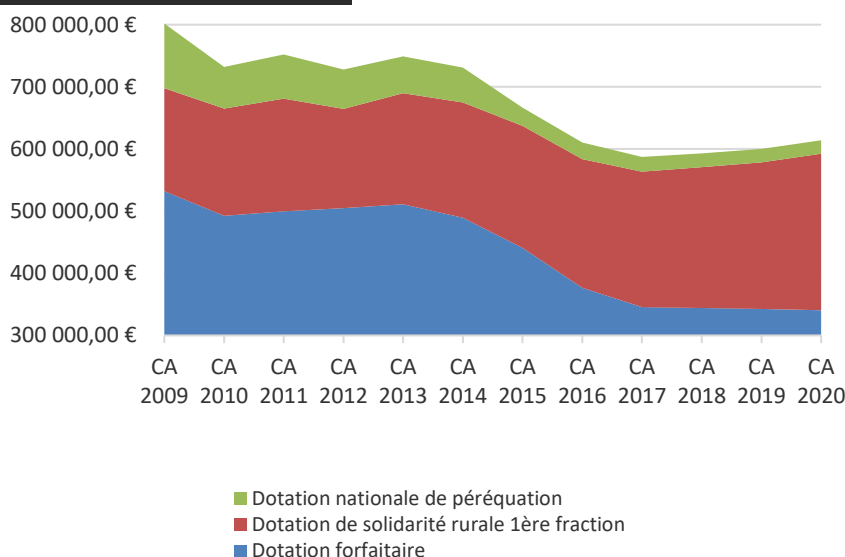
AR Prefecture

006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

Publié le 08/03/2022

800 000,00 €



b) Les contributions et subventions de la commune

La commune verse chaque année des contributions à des syndicats, SDEG, SIVU, PNR, Conservatoire départemental, soit au total 119 700,28 € pour 2021.

La commune verse également des subventions d'équilibre aux budgets annexes, Caisse des Ecoles et CCAS, pour un montant total de 85 900 € en 2021.

Par ailleurs, des subventions sont versées aux associations qui en font la demande, après examen et validation du dossier. La somme des subventions représente 28 919,40 €.

5. Capacité d'autofinancement

La commune dispose d'une capacité d'autofinancement brute de 414 432 € soit 113 € par habitant contre 213 € au niveau départemental, 192 € au niveau régional et 191 € au niveau national, la CAF brute étant la différence entre les produits et les charges de fonctionnement.

V. Budget principal : section d'investissement

A. Dépenses d'investissement

AR Prefecture

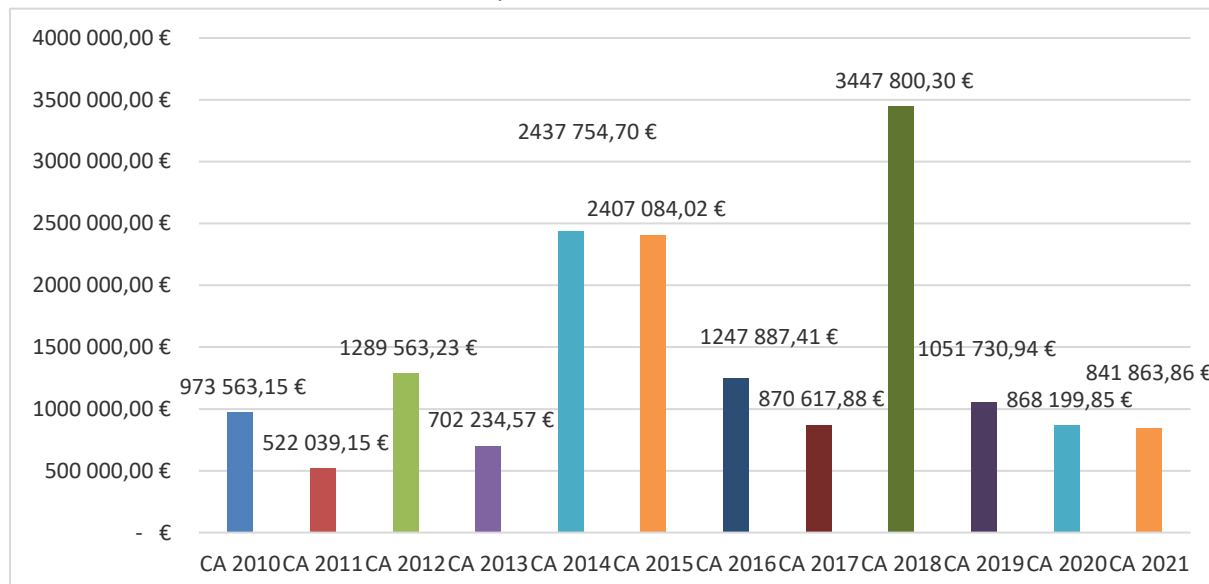
006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

Publié le 08/03/2022

Depuis 2010, le montant total des dépenses d'investissement s'est élevé à 16 660 339,06 €. Le graphique ci-dessous représente l'importance de l'investissement sur 2014 et 2015, montants liés à la construction de l'Espace du Thiey et en 2018, suite à la construction de la maison de santé.

Ces dépenses d'investissement représentent un montant de 323 € par habitant contre 490 € pour les communes de même strate au niveau départemental.



1. Principaux projets structurants réalisés

a) Voirie, Réseaux

- Création de réseaux d'eaux pluviales : chemin de Sainte Anne, Avenue Léopold Funel,
- Travaux de voirie : giratoire RD 6085, avenue Léopold Funel, rue de l'hôpital, allée du Stade, avenue de Provence, aménagement de pavés dans le cœur village
- Création de liaisons douces : avenue de Provence, chemin de Praredon

b) Rénovation de patrimoine, foncier

- Aménagement du bâtiment Goby pour le siège du PNR, quatre logements, et les archives
- Travaux de rénovation de logements : presbytère, 4 saisons, Goby, Cyprines, Place Cavalier Fabre,
- Travaux dans les écoles : réfection de la cantine d'Emile Félix, self- service dans les deux écoles, changement menuiseries Emile Félix, aménagement de la cuisine centrale,
- Création d'un columbarium cimetière Sainte Anne et cimetière Sainte Brigitte, construction de caveaux cimetière Sainte Anne et cimetière Sainte Brigitte,
- Achat de terrains : station d'épuration, gendarmerie, terrain de la bergerie, tennis à la Thébaïde, garage allée du stade

AR Prefecture

006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

Publié le 08/03/2022

- Acquisition de logements : deux logements aux Cyprines, immeuble rue Adrien Guébard,
- Acquisition de commerce : local boucherie rue Adrien Guébard

c) Sports, Culture, Santé

- Aménagement du skate-park, du citystade,
- Construction de l'Espace du Thiey
- Construction de la Maison de Santé

B. Recettes d'investissement

1. Subventions d'investissement

Les recettes de subventions reçues pour l'investissement sont plus élevées sur la commune que pour les autres communes de même strate : 82 € à Saint Vallier de Thiey contre 70 € au niveau national.

2. Opérations foncières

En 2021, la commune a préempté plusieurs immeubles, logements et commerces :

- Terrain rue Raphael Laugier – 33 532,20 €

3. Autres recettes d'investissement

En matière de FCTVA, la commune a perçu pour 2021 : 108 598,68 €.

En 2020, la somme représentait 46€ par habitant soit légèrement inférieure aux 59 € au niveau départemental et équivalente aux 45 € au niveau national.

VI. Relations financières entre la commune et la CAPG

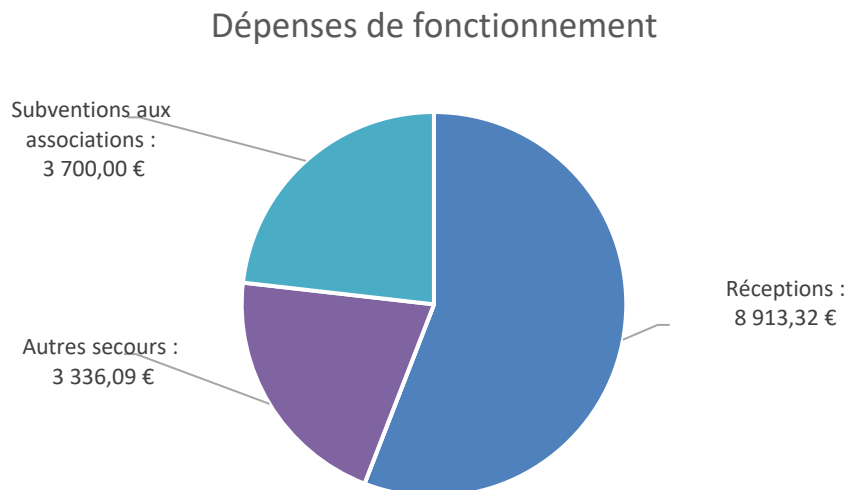
Depuis le 1^{er} janvier 2017, en application de la loi du 7 Août 2015 portant organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, deux compétences essentielles sont devenues communautaires, le tourisme et le développement économique sans incidence financière pour la commune.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la commune a signé une mutualisation des services de la Direction des Services Informatiques. Aussi, pour le matériel informatique, la commune n'a pas reconduit le contrat de maintenance avec le SICTIAM. Les services de la DSI de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse interviennent directement sur le matériel communal, le coût horaire ayant été fixé à 25 €.

VII. Budgets annexes

A. Budget Annexe CCAS

1. Dépenses du CCAS



En 2021, pour la deuxième année consécutive, en raison de la crise sanitaire, le repas de Noël a été remplacé par un panier à l'ensemble des personnes âgées de la commune. Le panier a été confectionné avec des produits locaux.

Les subventions sont versées aux associations à but social et notamment l'association humanitaire sapeurs-pompiers qui gère la banque alimentaire sur la commune et la Conférence Saint Vincent de Paul qui apporte régulièrement son soutien financier par l'intermédiaire du CCAS.

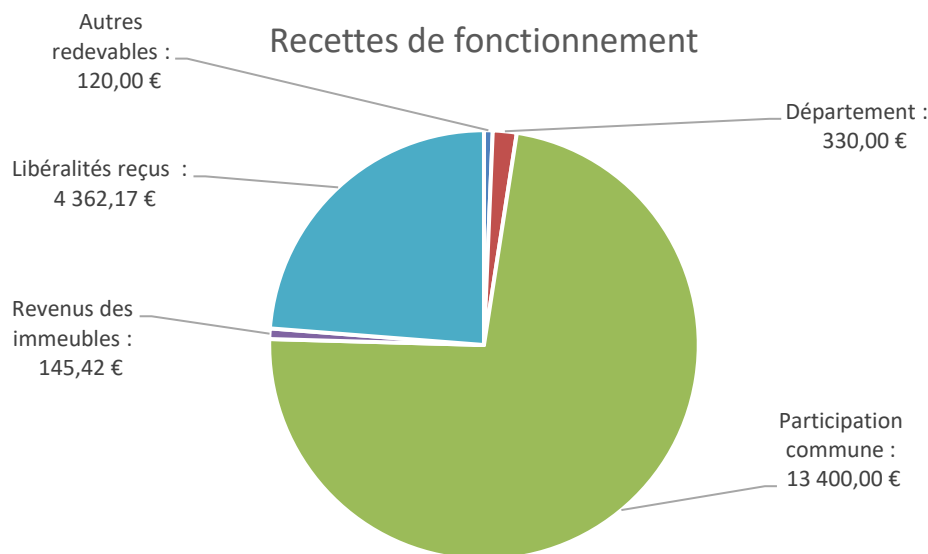
Autres secours : aides aux personnes en difficultés

AR Prefecture

006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

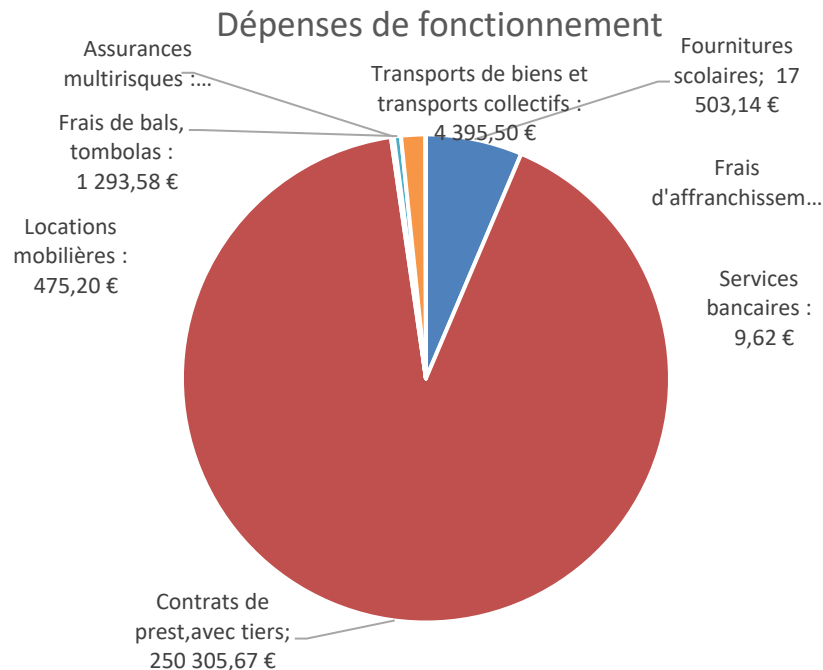
Publié le 08/03/2022. **Recettes du CCAS**



Les recettes du CCAS sont à 72,99 % composées d'une subvention de la commune, 13 400 € pour 2021. 23,76% des recettes proviennent essentiellement des dons de l'office éco-culturel. En 2021, en raison de la crise sanitaire, les repas à destination des personnes âgées n'ont pas été servis. Les recettes comprennent également le remboursement du département des dossiers d'aide sociale, à raison de 55 € par dossier.

B. Budget Annexe Caisse des Ecoles

Le budget de la caisse des écoles comporte uniquement une section de fonctionnement. Il est considéré que les acquisitions et travaux en investissement font partie intégrante du patrimoine de la commune. Aussi, les écritures d'investissement pour les écoles sont enregistrées sur le budget principal.



Les dépenses de la Caisse des Ecoles sont composées à 91 % des repas pour la restauration scolaire. Elles comprennent également les fournitures scolaires qui ont été augmentées à 37 € en 2021 par élève et par an, les fournitures de direction, les fournitures scolaires collectives, les transports pour les sorties scolaires, les séjours.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le marché de restauration scolaire, pour une durée de trois ans, repose sur le principe d'une alimentation 100% durable, tous les fruits et légumes, céréales, féculents et légumineuses, œufs en alimentation biologique, les viandes labellisées label rouge et poissons labellisés pêche durable.

Les repas sont fabriqués à 100 % sur la cuisine centrale, les produits sont locaux et de saison.

Une entreprise locale a été retenue. Cette entreprise, à taille humaine, permet de mieux échanger sur le suivi du marché.

AR Prefecture

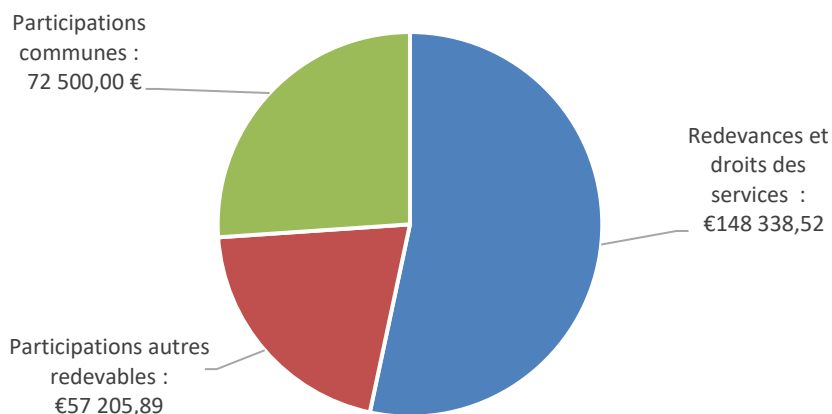
006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

Publié le 08/03/2022.

Recettes de la Caisse des Ecoles

Recettes de fonctionnement



Les recettes sont à 72 % constituées des recettes de restauration scolaire, 28 % des autres redevables (sapeurs-pompiers) et de 35 % de subvention de la commune.

C. Budget Annexe Cimetière

Le cimetière étant considéré comme un service public à caractère industriel et commercial. Le cimetière dispose d'un budget annexe qui permet de cumuler les recettes de caveaux, les recettes de concessions étant comptabilisées sur le budget principal.

Aucune dépense n'a été enregistrée en 2021. Le résultat cumulé soit 23 347,70 € permettra de construire de nouveaux caveaux.

Au 31 décembre 2021, 6 concessions peuvent être vendues.

VIII. Les orientations pour 2022

A. En matière de fonctionnement

La préparation du budget primitif 2022 s'annonce très difficile. En effet, le budget doit s'équilibrer avec une juste répartition des dépenses, et des recettes qui diminuent.

La masse salariale demeure le poste structurellement le plus élevé avec peu de marge de manœuvre. Le budget 2022 va poursuivre la politique de gestion contrainte avec néanmoins une progression liée aux recrutements de l'année 2021.

AR Prefecture

006-210601308-20220303-01-DE

Reçu le 08/03/2022

Publié le 08/03/2022

Afin de ne pas fragiliser le tissu associatif local, les subventions pour les associations seront calculées sur une enveloppe globale constante.

B. En matière d'investissement

Les investissements prévus pour 2022 s'inscrivent sur la base des projets structurants suivants :

- Maison de l'Alimentation et du Développement durable
- Rénovation des toitures des bâtiments publics
- Rénovation du mur du chemin d'Entrevaux
- Rénovation du chemin de Vallongue
- Rénovation toilettes publics
- Plan guide dans le cadre de petites villes de demain
- Etude stratégie énergétique des bâtiments communaux
- Acquisition immobilière :
 - o 3 logements
 - o 1 local commercial